



Sierra®

Substance de croissance de la vigne pour la maîtrise des rendements, l'égrappage, l'amélioration de la coloration

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Fiche d'identité

Composition :

Formulation : concentré soluble

Numéro AMM : 9300285

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : éthéphon
Teneur : 180g/l, soit 16.7% (m/m)
Famille chimique : dérivés de l'acide
phosphonique
Mode d'action : Inhibition des auxines.

Description

SIERRA agit sur la synthèse naturelle d'éthylène par la plante.

Les conséquences d'une application de SIERRA seront différentes en fonction du stade phénologique de la vigne. SIERRA pourra ainsi provoquer une accélération des phénomènes d'abscission, une accélération des phénomènes de maturation, une stimulation de nombreuses synthèses et particulièrement des polyphénols, anthocyanes et tanins.

Préparation

Préparation de la bouillie

- remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire.
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Mesure de protection des individus

Opérateur :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3
 - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
 - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)

Pour l'emploi

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Respecter un délai de 8 jours pour appliquer SIERRA après un traitement cuprique.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.



Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation,

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Danger



P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
8 - Matières corrosives	-- non concerné par un classement	-- non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Vigne	Modification du niveau de nouaison	2.0/ha	1 trait./an	28	1a
Vigne	Egrappillage, Régulation de la maturation des fruits	2.5/ha	1 trait./an	28	1a

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité. Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Champ d'activité

SIERRA vise un objectif de qualité à travers les utilisations suivantes : - Maîtrise des rendements et élimination des queues de floraison . - Egrappillage - Amélioration de la coloration pour les cépages rouges.

Traitement

Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée
24 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y

compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -2°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3265



Dose(s) préconisée(s)

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

-SIERRA est une formulation spécifique pour une utilisation sur vigne, pour les raisins de cuve. L'usage sur raisin de table est proscrit.-MODIFICATION DU NIVEAU DE NOUAISSON (Eclaircissage) Cépages visés : Cabernet franc, Cabernet sauvignon, Cinsault, Cot, Gamay, Grenache, Syrah, Merlot, Pinot noir, Riesling, Gewurztraminer, Sauvignon, Chardonnay, Melon, Mourvèdre, Sylvaner, Ugni blanc. Certains cépages présentent des sensibilités particulières : le Chenin et le Grolleau par exemple, sont plus sensibles et pour en tenir compte, le Taux d' Eclaircissage Probable calculé sur la fiche de détermination du TEP ne devra pas dépasser 20 %. Pour les autres cépages, non cités, l'utilisation de SIERRA pour l'éclaircissage est proscrite. Avant de déclencher une intervention, il conviendra de suivre en pratique la procédure suivante : Détermination du Taux d' Eclaircissage Probable (TEP) selon la méthodologie validée par Bayer CropScience et communiquée dans la notice technique. Détermination d'un objectif maximal de Taux d' Eclaircissage Potentiel de 35 %, pour une vigne de 4 ans au moins (pour une vigne de 2 ou 3 ans, le TEP pourra aller jusqu'à 100 % si nécessaire).Vérification des conditions optimales de traitement, qu'elles soient liées aux aspects parcellaires et végétatifs, aux conditions climatiques et aux éléments liés à l'application. Ne pas intervenir sur une vigne stressée ou lors de conditions climatiques trop favorables à l'activité du produit (températures supérieures à 25°C et hygrométrie > 60 %).-REGULATION DE LA MATURATION DES FRUITS : 2 l/ha en traitement dirigé sur la zone fructifère ou 2,5 l/ha en traitement de couverture générale. Intervenir au stade 15 à 30%des baies vérees.-EGRAPPILLONNAGE : 2,5 l/ha du stade pleine floraison au stade nouaison des grappillons. Ne pas intervenir avant que toutes les grappes de la récolte principale aient atteint le stade fermeture complète de la grappe.

Bayer CropScience proscrit les applications réalisées à l'aide d'un pulvérisateur à dos, la qualité de pulvérisation étant trop irrégulière. Ainsi, BayerCropScience décline toute responsabilité en cas d'intervention SIERRA à l'aide d'un appareil de ce type.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Application (matériel, pression)

-MODIFICATION DU NIVEAU DE NOUAISSON(Eclaircissage)

La meilleure efficacité est obtenue avec un pulvérisateur pneumatique apportant 100 l/ha de bouillie et traitant rang par rang chaque face du rang. Pour un taux d'éclaircissage attendu, l'efficacité sera d'autant plus forte que les grappes seront plus accessibles à la pulvérisation. Dans le cas de vignes à végétation claire pour lesquelles la pulvérisation peut traverser la végétation, traiter un rang sur deux afin de ne pas redoubler l'application sur les mêmes grappes.

-DESTRUCTION DES GRAPPILLONS:

Pulvérisation pneumatique ou jet porté : 100 à 200 l/ha sur l'ensemble de la végétation.

-REGULATION DE LA MATURATION DES FRUITS:

Pulvérisation pneumatique ou jet porté : 100 à 200 l/ha dirigée sur la zone fructifère ou pulvérisation classique en couverture générale.

Bayer CropScience proscrit les applications réalisées à l'aide d'un pulvérisateur à dos, la qualité de pulvérisation étant trop irrégulière. Ainsi, Bayer CropScience décline toute responsabilité en cas d'intervention SIERRA à l'aide d'un appareil de ce type.

Conditions du milieu

-MODIFICATION DU NIVEAU DE NOUAISSON(Eclaircissage)

Un temps chaud, humide et orageux augmente l'efficacité du produit. Avant d'intervenir, consulter les prévisions climatiques. Ne pas traiter une vigne en conditions de stress (vigne faible, souffrant de la sécheresse, récemment ébourgeonnée, effeuillée, inondée). La formulation de SIERRA pénétrant rapidement dans la plante, ne jamais renouveler une application de SIERRA même suite à une pluie. Une double application a un effet cumulatif qui entraîne un sur-éclaircissage (voire la destruction de la récolte).

DESTRUCTION DES GRAPPILLONS:

Avant de déclencher une intervention, il conviendra de suivre en pratique la procédure suivante :

-Vérification que toutes les grappes de la fructification destinées à la vendange aient atteint le stade fermeture complète de la grappe.

-Vérification des conditions optimales de traitement, qu'elles soient liées aux aspects parcellaires et végétatifs d'une part, et aux éléments liés à l'application d'autre part.

-Ne pas intervenir sur une vigne stressée ou lors de conditions climatiques trop favorables à l'activité du produit (températures supérieures à 25°C et hygrométrie > 60 %).

-Respecter un délai de 8 jours après un traitement cuprique pour appliquer Sierra. -Appliquer Sierra avant rognage ou respecter un délai de 8 jours après un rognage.

Mai 2018 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 Lyon Cedex 09

France

www.bayer-agri.fr